

**DELIBERATION N° 21/079 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROGRAMME NATIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE
INTERFONDS (EUROP'ACT) - PROJET « MARITTIMO CTE-CORSE »**

**CHÌ APPROVA U PRUGRAMMA NAZIUNALE DI ASSISTENZA TECNICA
INTERFONDI (EUROP'ACT) - PRUGETTU « MARITTIMO CTE-CORSE »**

REUNION DU 28 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit avril, la commission permanente, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Isabelle FELICIAGGI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** la décision de la Commission européenne C(2015) 4012 du 11 juin 2015 approuvant le programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53
- VU** le Code général des collectivités territoriales, chapitre V, « Action extérieure des collectivités territoriales », titre : libre administration des collectivités territoriales » et son article L. 1115-1 résultant de la réforme

de juillet 2014,

- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDERANT les compétences dévolues à la Collectivité de Corse dans le domaine de l'Action extérieure,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet « MARITTIMO CTE-CORSE » joint en annexe 1 du rapport de présentation.

ARTICLE 2 :

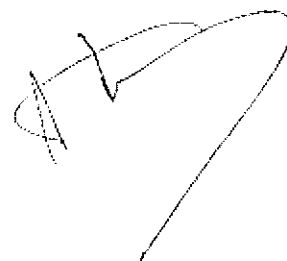
AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes relatifs à ce projet.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, ending in a small hook.

Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2021/138/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PRUGRAMMA NAZIUNALE DI ASSISTENZA TECNICA
INTERFONDI (EUROP'ACT) - PRUGETTU "MARITTIMO
CTE-CORSE"**

**PROGRAMME NATIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE
INTERFONDS (EUROP'ACT) - PROJET "MARITTIMO CTE-
CORSE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Affaires Européennes et de la Coopération
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, dans ses fonctions d'Autorité Nationale du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020, a la possibilité d'obtenir des financements FEDER dans le cadre du programme national d'assistance technique EUROP'ACT, dont les aides sont destinées à soutenir les autorités de gestion des fonds FESI, et les autorités nationales des programmes de coopération territoriale européenne.

La demande d'aide, dont le projet vous est présenté, permettra de financer les ressources humaines du Pôle Unique de certification dont les agents sont affectés à temps plein au contrôle de 1^{er} niveau des dépenses des bénéficiaires des projets financés dans le cadre du programme INTERREG Marittimo.

Cette demande pourrait être présentée au comité de programmation du 1^{er} juin 2021, pour financer les dépenses allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2022.

C'est pourquoi il vous est demandé :

- d'approuver le projet intitulé « MARITTIMO CTE_CORSE », joint en annexe 1, dont le plan de financement s'établit comme suit :

Catégorie de dépenses	Montant €
Dépenses de personnel	378 000,00
Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés (Forfait sur les dépenses de personnel de la Collectivité de Corse)	56 700,00
TOTAL	434 700,00
FEDER EUROPACT	251 908,65
AUTOFINANCEMENT CDC	182 791,35

- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes relatifs à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



UNION EUROPEENNE

Dossier de demande d'aide européenne
N° Portail 22406

PNAT Europ'Act 2014-2020, France

La demande restituée, ici en PDF, contient l'ensemble des données de la trame standard de demande et peut donc afficher des données supplémentaires par rapport au formulaire visible dans votre portail eSynergie.

Porteur principal

Typologie

Catégorie juridique 7230 : Région

Personne morale

IDENTITÉ

Numéro d'identification SIRET - 20007695800012
Raison sociale / Dénomination Collectivité de Corse
Activité principale exercée (APE) Administration publique générale
Régime TVA Non assujetti

ORGANISATION

L'organisation appartient-elle à un groupe ? Non
Effectif salarié
Chiffre d'affaires (€)

ADRESSE

Complément géographique Service CTE
N°-Libellé de la voie Rue St François - Villa Italia
Mention spéciale
Code postal 20200
Ville bastia

Coordonnées bancaires

Défaut	IBAN	BIC	Identité titulaire
X	FR733000100109C200000000078	8DFEFRPPCCT	PAIERIE REGIONALE DE CORSE

Contact(s)

Contact(s) du porteur chef de file : Collectivité de Corse

M. SIMEONI Gilles
0420039698 - - presidence.executif@isula.corsica

Référent
Représentant

Service à contacter**PERSONNE À CONTACTER AU SERVICE GESTIONNAIRE (AG, OI, ITI)**

Nom	Programme Europ'Act
Prénom	Programme Europ'Act
Courriel	europact@anct.gouv.fr
Téléphone	0185586043

Informations sur l'Autorité de gestion**COORDONNÉES DU SERVICE GUICHET TRAITANT VOTRE DEMANDE**

Nom du service guichet	ANCT - Bureau AG Europ'Act
Adresse	20 Avenue de Ségur
Complément géographique	
Complément destinataire	Bureau de l'Autorité de gestion Europ'Act
Lieu dit	
Code postal	75007
Ville	PARIS
Courriel	europact@anct.gouv.fr

Projet

Codification principale du projet

Programme PNAT Europ'Act 2014-2020
Service Guichet ANCT - Bureau AG Europ'Act (SERV-75)
Codification
DO 1 - Domaine Commun
DI 1.03 - DI 1.03 - Appui à la gestion et au contrôle

APPEL À PROJET

N° d'appel à projet
Date limite de remise des dossiers

Identification du projet

Intitulé du projet MARITTIMO CTE_CORSE
Type Standard

Calendrier du projet

Période prévisionnelle d'exécution du projet Du 01/07/2020 au 31/12/2022

Calendrier détaillé du projet : Précisez le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnelle d'exécution de ce projet

- 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022 : Mise en oeuvre des contrôles de 1er niveau

Localisation du projet

Description de la localisation

	Type	Libellé	Code INSEE
Région INSEE		Corse	94

Description détaillée du projet

Contexte, présentation générale du projet

La Collectivité Territoriale de Corse, dans ses missions d'Autorité Nationale du programme de coopération INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020, assume les contrôles de 1er niveau. La première demande de subvention dans le cadre du programme EUROP'ACT a permis à la Collectivité de Corse de renforcer ses effectifs par le recrutement de deux agents certificateurs. Cette demande a pour objectif principal de consolider ces contrats notamment dans la phase de clôture du programme de coopération afin de maintenir la dynamique de certification des dépenses des porteurs de projet, acquise depuis plus d'un an.

Objectifs recherchés

- Fluidifier les procédures de contrôle par l'apprentissage des bénéficiaires français
- Garantir et renforcer la fiabilité du système de contrôle de 1er niveau

Principales actions présentées

- Garantir la fiabilité du système de vérification de service fait et dynamiser les procédures de certification des dépenses.

La Collectivité Territoriale de Corse, au titre de ses fonctions d'Autorité Nationale, a fait le choix d'internaliser la procédure relative aux contrôles de 1er niveau. Le renfort en effectif a généré une dynamique que la Collectivité souhaite maintenir et renforcer.

Résumé du projet pour publication officielle

Ce projet a pour objectif de sécuriser et dynamiser les procédures de vérification de service fait

En quoi le projet contribue-t-il aux objectifs du programme (priorités stratégiques et opérationnelles du programme...)?

Les actions de contrôle envisagées aux projets permettront de renforcer la sécurisation des processus de gestion et de contrôle de 1er niveau, et contribuent à l'objectif spécifique 2 "Sécuriser l'exécution des fonds européens structurels et d'investissement"

Résultats escomptés (cible visée...)

- Renforcer et dynamiser les procédures de certification de service fait

Moyens mis en œuvre par le porteur de projet

Moyens humains affectés au projet 4.00 ETP

Autres moyens utilisés pour les besoins du projet (moyens matériels, immatériels, etc...)

équipement informatique, accompagnement des bénéficiaires

Avez-vous mis en place des moyens administratifs de suivi du dossier permettant d'assurer la tenue d'une comptabilité séparée (comptabilité analytique, code comptable dédié au projet ou autre méthode à préciser)?

Une ligne spécifique pour les dépenses du projet a été créée sur le budget de la Collectivité de Corse

Avez-vous mis en place un logiciel permettant le suivi du temps de travail des personnes affectées au projet?

Il n'a pas été prévu de mettre en place un logiciel de suivi du temps de travail spécifique, toutefois des courriers détaillant les attributions et la quotité horaire de chaque agent affecté au projet seront fournis. De plus, des attestations de paiement récapitulatives des salaires et charges acquittés seront annexées. Il est nécessaire de préciser que sur le nombre d'ETP affecté au programme EUROP'ACT, 4 agents du Pôle de certification seront affectés à temps plein

Livrables attendus suite à la réalisation du projet

Nature des livrables du projet et dates prévisionnelles de ces livrables

sans objet

Plan de financement

Postes de dépenses prévisionnelles

ÉCHÉANCIER DU PROJET

Mode de saisie de l'échéancier sélectionné en fonction de la durée de votre projet :

Échéancier par poste de dépense

Tableau des dépenses

Catégorie de dépenses	Libellé poste	Montant €	Marché public	2020	2021	2022
Dépenses de personnel	Dynamisation et Sécurisation des procédures de vérification de service fait	378 000.00 HT	Non	75 600.00 HT	151 200.00 HT	151 200.00 HT
Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés	Forfait sur les dépenses de personnel de la Collectivité de Corse	56 700.00 HT	Non	11 340.00 HT	22 680.00 HT	22 680.00 HT
Total dépenses		434 700.00		86 940.00	173 880.00	173 880.00

Poste de dépense 1

Catégorie	Dépenses de personnel
Libellé poste	Dynamisation et Sécurisation des procédures de vérification de service fait
Montant 2020 (en €)	75 600.00
Montant 2021 (en €)	151 200.00
Montant 2022 (en €)	151 200.00
Montant global (en €)	378000.00
TVA	HT
Libellé pièce jointe	
Commentaire	

Le périmètre du poste de dépense constitue un ou des marché(s) public(s) déjà contractualisé(s) Non

Poste de dépense 2

Catégorie	Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés
Libellé poste	Forfait sur les dépenses de personnel de la Collectivité de Corse
Montant 2020 (en €)	11 340.00
Montant 2021 (en €)	22 680.00
Montant 2022 (en €)	22 680.00
Montant global (en €)	56700.00
TVA	HT
Libellé pièce jointe	
Commentaire	
Le périmètre du poste de dépense constitue un ou des marché(s) public(s) déjà contractualisé(s)	Non

Dépenses de personnel

Libellé pièce jointe

Commentaire

LISTE DES SOUS-POSTES

Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés

Libellé pièce jointe

Commentaire

LISTE DES SOUS-POSTES

Liste des pièces fournies pour les dépenses

Aucune pièce jointe

Les recettes

Des recettes nettes sont-elles générées au cours de la mise en œuvre du projet ? Non

Des recettes nettes sont-elles générées après l'achèvement du projet ? Non

Recettes nettes éventuellement générées (en €)

Les co-financements sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ? Oui

Tableau des ressources

Financement	Financier	Montant €	%	Précisions	Date de l'EJ
UNION EUROPEENNE	FEDER-FSE	251 908.65	57.95		
Recettes éventuelles			0.00	N/A	N/A
Autofinancement		182 791.35	42.05	N/A	N/A
Total des ressources		434 700.00	100.00		

Liste des pièces fournies pour les ressources

Aucune pièce jointe

Equilibre entre dépenses et ressources

Dont autofinancement (en €) 182 791.35

Indicateurs

ID - Dénomination de l'indicateur	Type	Unité	Valeur prévisionnelle	Commentaire
IS 001 - Nombre d'ETP mobilisés	Réalisation	Nombre	4.00	
IS 006 - Nombre d'outils de tous types conçus (notes, fiches, reportages vidéos etc...)	Réalisation	Unité		
IS 010 - Proportion d'agents formés	Résultat	%		
RA 111 - Nombre de réunions des instances stratégiques (Comité Etat-Régions national et de l'instance nationale de concertation partenariale de l'Accord de Partenariat)	Réalisation	Nombre		
RA 112 - Nombre d'outils d'aide à la décision en direction des instances stratégiques (Comité Etat-Régions national)	Réalisation	Nombre		
RA 121 - Réseaux créés/aclifs (4 métiers - 4 territoriaux - 2 thématiques)	Réalisation	Nombre		
RA 122 - Nombre d'outils pédagogiques/techniques (trames communes, guides et vade-mecum)	Réalisation	Nombre		
RA 124 - Sessions de formations/information (hors réunions des réseaux) organisées au profit des acteurs concernés par la mise en œuvre des programmes	Réalisation	Nombre		
RA 131 - Evénements grand public organisés	Réalisation	Nombre		
RA 132 - Existence d'un site Internet fournissant des informations sur l'intervention des FESI en France	Réalisation	Nombre		
RS 111 - Proportion de structures participants aux réunions décisionnelles (Comité Etat-Régions national)	Résultat	%		
RS 112 - Proportion de structures participants aux réunions consultatives (Instance nationale de concertation de l'Accord de Partenariat)	Résultat	%		
RS 121 - Proportion d'utilisateurs satisfaits des outils pédagogiques/techniques (trames communes, guides, vade-mecum, réunions)	Résultat	%		
RS 131 - Nombre de connexions au site internet d'information sur les FESI en France	Résultat	Nombre		
RS 132 - Taux de connaissance des aides financières apportées par l'Union européenne en France	Résultat	%		

Autres obligations

Publicité

Actions de communication et d'information prévues dans le cadre du projet conformément aux obligations de publicité prévues par la réglementation

mise en évidence du logo EUROP'ACT ainsi que du logo du programme INTERREG Maritime 2014-2020

Prise en compte des principes horizontaux de l'U.E.

Egalité hommes / femmes Non pertinent

Egalité des chances et non discrimination Non pertinent

Le développement durable Non pertinent

Régimes d'aides d'Etat

Le projet est-il concerné par la réglementation des aides d'Etat ? Non

Autres dispositions réglementaires

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique ? Oui

Le projet est-il concerné par d'autres réglementations et des procédures administratives (ex : règles d'urbanisme, règles en matière d'environnement, loi sur l'eau, etc...) ? Non
Si oui, précisez

Pièces justificatives

Liste des pièces justificatives

Aucune pièce jointe

Commentaires divers



UNION EUROPEENNE

Dossier de demande d'aide européenne
N° Portail 22406

Lettre d'engagement

Je soussigné(e) **Gilles Simeoni**, en qualité de signataire et représentant légal, sollicite une aide européenne au programme **PNAT Europ'Act 2014-2020** destinée à la réalisation de l'opération intitulée : **MARITTIMO CTE_CORSE**. Rappel du montant de l'aide européenne demandée : **251908.65 €**, pour un coût total de l'opération de **434 700.00 HT €**.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exacritude des renseignements de la demande d'aide,
- La régularité de la situation fiscale et sociale de la structure,
- Que le projet n'est pas achevé ou totalement mis en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas avoir sollicité d'autres fonds ou de programmes européens pour financer les dépenses de ce projet,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat.
- **Ne pas être en situation de conflit d'intérêt pour ce projet.**

J'ai pris connaissance des obligations du porteur de projet et m'engage à les respecter en cas d'octroi de l'aide :

1. Informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet,
2. Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet,
3. Respecter les engagements de réalisation du projet,
4. Informer le service instructeur en cas de modification du projet (ex : période d'exécution, localisation du projet, engagements financiers...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...
5. Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet, ou d'opérer un changement de propriété du bien cofinancé le cas échéant, ou délocaliser l'activité productive cofinancée le cas échéant en dehors de la zone couverte par le programme,
6. Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l'aide européenne,
7. Tenir une comptabilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables du projet,
8. Réaliser des actions de publicité et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
9. Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet.
10. Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celui-ci.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Fait à le 29/03/2021

Signature